

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2014

Délibération n° CA 2014-11.14

Désignation d'un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail pour l'établissement du Parc national des Calanques

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L. 331-29, R. 331-23, R. 331-81 et R. 331-82,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
2° Quorum : 26
3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 40
a) Nombre de suffrages exprimés pour : 40
b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
c) Nombre d'abstentions constatées : 0
4° Vote effectué à main levée

Le conseil d'administration du Parc national des Calanques,

Sur le rapport du Directeur de l'établissement du Parc national des Calanques, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

Monsieur Jean-Jacques SEGONI, Directeur du Travail, rattaché au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), est nommé **Inspecteur Santé et Sécurité** auprès de l'établissement public du Parc national des Calanques.

Le Directeur est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2014

Le Président du Conseil d'administration,



Didier REAULT

Le Directeur,



François BLAND